

Délibération du Conseil Municipal

D.2020.09.18 – 06

ACTE : 7.2.3

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et le 18 septembre à 18 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BADOE, BAÏADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent : /

Secrétaire : M. ZULIAN

Date de la convocation : 14/09/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

❖ OBJET : SAUR / COMPTE D'EXPLOITATION 2019- BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil le Compte d'Exploitation de la SAUR pour l'année 2019.

Le produit de la taxe s'élève à la somme de 54 382.45 €.

Le montant de la rémunération de la SAUR est de 1 390.49 €, celui des impayés de 2 422.98€ et celui les factures irrécouvrables de 144.84 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte d'exploitation établi par la SAUR pour l'année 2019, pour un montant 57 382.45 €. La somme nette revenant à la commune, déduction faite de la rémunération et des impayés étant de 50 424.14 €.
- AUTORISE : le Maire à signer tous documents rendus utiles à la mise en œuvre de cette délibération.
- CHARGE : le maire des formalités nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

